P.L.U
Plan local d'urbanisme
COMMUNE DE PLOUZEVEDE

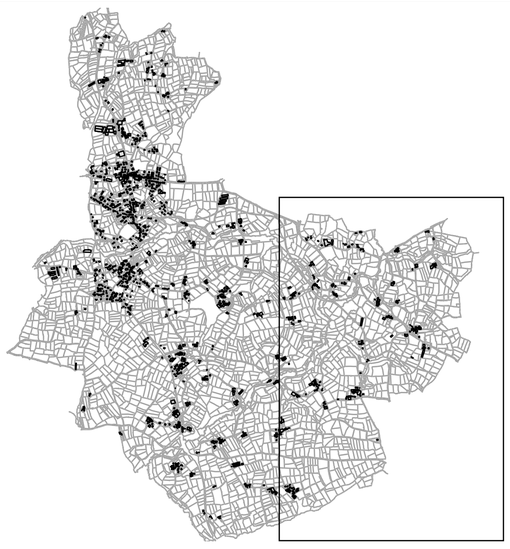

DOCUMENT GRAPHIQUE 3.2

Elaboration prescrite par délibération du CM le : 25 octobre 2005
Débat préalable organisé au sein du CM le : 03 juillet 2007
PLU arrêté par délibération du CM le : 1 octobre 2007
PLU approuvé par délibération du CM le : 30 juin
PLU rendu exécutoire le : 09 septembre 2008

échelle : 1/5000e

Plan établi en 2005 par assemblage
des feuilles cadastrales
Document non contractuel

Bernard LEOPOLD Architecte D.P.L.G. et U. de M. (Montréal) - Urbaniste
15, place des otages 29600 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 88 79 93

Légende

Zones urbaines

UA centre urbain traditionnel - site de Berven

UB Développement urbain dense des pôles urbains de PLOUZEVEDE et Berven

UC Quartiers périphériques de type pavillonnaire

UE zone réservée aux activités d'ordre educatif, administratif, sportif, culturel...

UD Densification des hameaux ruraux

UI zone réservée aux établissements à caractère artisanal, industriel et commercial

Zones à urbaniser

1AUb zone d'urbanisation future liée au développement urbain dense
future zone UB à court ou moyen terme

1AUc zone d'urbanisation future d'habitat pavillonnaire
future zone UC à court ou moyen terme

1AUe zone d'urbanisation future à usage d'équipements collectifs
future zone UEà court ou moyen terme

2AUc zone d'urbanisation future d'habitat pavillonnaire
future zone UC à long terme subordonnée à une modification ou révision du PLU

Zones naturelles et forestières

N zone de richesses naturelles

NA zone naturelle - aménagements sportifs et ludiques

NE équipements liés au fonctionnement de la station d'épuration

NH bâtiments de tiers au sein de l'espace rural

NN site archéologique de type 2

Zones agricoles

A secteur agricole

AP secteur agricole_ activité piscicole

limite de zonage

intitulé du zonage

recul inconstructible sur route départementale

bâtiment agricole identifié au titre de l'article L 123-3.1 du CU - changement de destination

emplacement réservé et numéro de l'emplacement

tracé indicatif de voirie

tracé potentiel de voirie

accès à titre indicatif

espace boisé classé

patrimoine naturel repéré au titre du L.123-1 7° du Code de l'Urbanisme

patrimoine bâti repéré au titre du L.123-1 7° du Co de de l'Urbanisme

cheminement piéton à créer ou conserver au titre du L.123- 1 7° du code de l'urbanisme
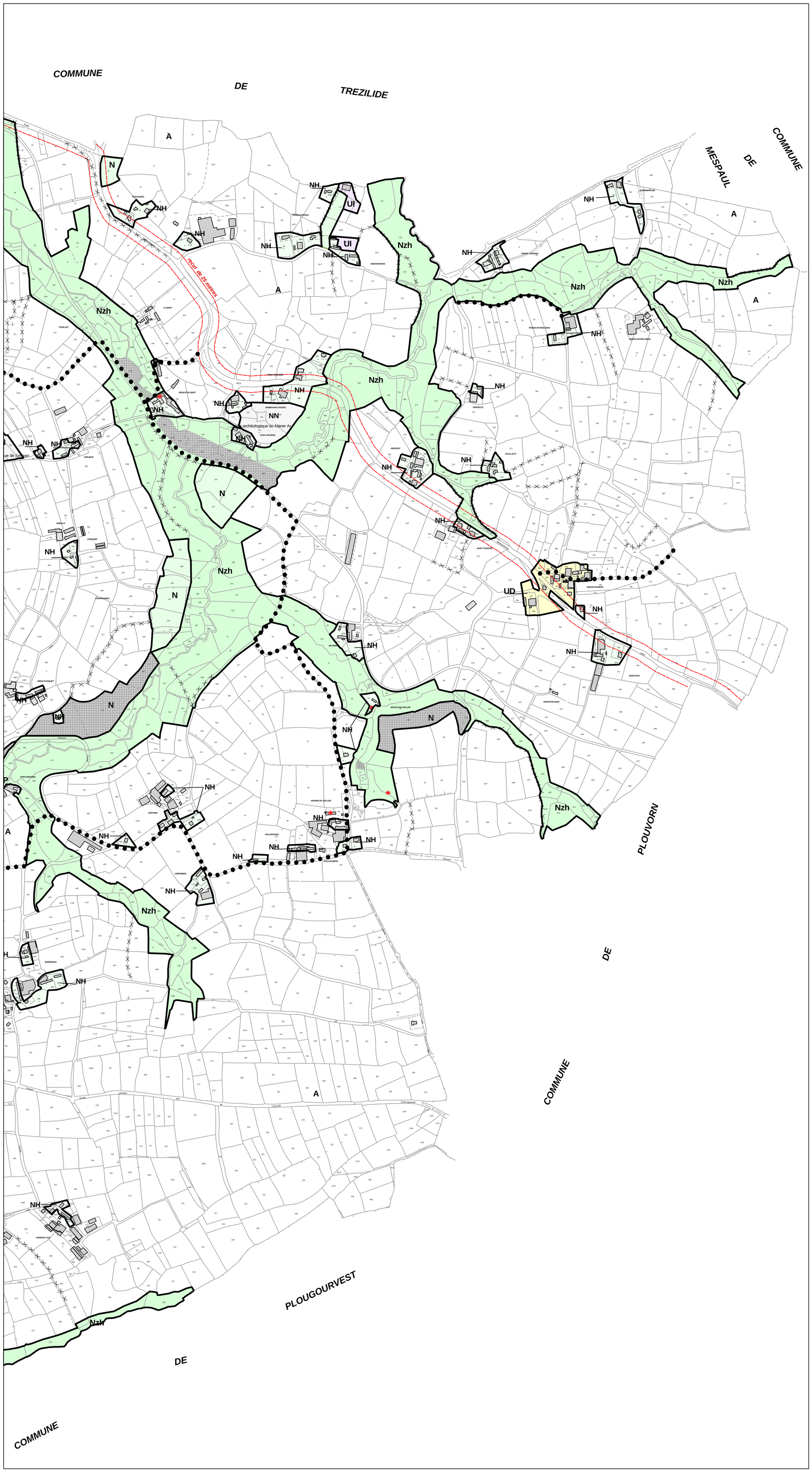
n° E.R	Désignation de l'emplacement réservé	surface	emprise	bénéficiaire
n°1	création d'une voie d'accès à Kerouez	233 m²	8 mètres	Commune
n°2	valorisation de la coulée verte par la création d'un cheminement piéton	5178 m²	3 mètres	Commune
n°3	conception d'une liaison piétonne entre le site de la mairie et le Roz	818 m²	3 mètres	Commune
n°4	création d'une liaison piétonne entre le site de Bel Air et le pôle administratif	534 m²	3 mètres	Commune
n°5	création d'une liaison piétonne entre le site de Bel Air et le pôle administratif	504 m²	3 mètres	Commune